L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 14 JUILLET 1877. | 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI MATIN 14 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—joli maisonnette sur la grande route St-Jean, avec une portion de terre, dans le troisième district.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles—joli maison cottage rue Robertson, entre Esplanade et Kerlerec.

Par J. R. G. Pitkin, Master Special, à l'entrée principale de la Douane—le Canal street, City Park and Lake Railroad, ainsi qu'un certain ilet de terre situé au faubourg Jackson, dans le deuxième distr ct.

Par O. Valeton, aux Nos 93 et 95 de la rue des Magasins—meubles.

Ventes de succession.—Actions de banque, de chemins de fer, de Compagnies d'assurance et un joli cottage près la rue Esplanade, pour le compte des successions de Charles Léaumont et de Charles Link, à vendre aujourd'hui à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, par C. E. Girardey, encanteur. Nous appelons sur cette vente l'attention de nos lecteurs.

Les élections dans la paroisse St.-Martin.

La paroisse St. Martin a toujours eu une majorité foncièrement démocratique, mais, à différentes reprises, les radicaux, à l'aide de certaines manœuvres pour empêcher l'enregistrement des démocrates, et des pratiques habituelles de leur parti pour la manipulation des résultats électoraux, ont réussi à faire déclarer leurs candidats élus.

Le Bureau des Compilateurs, réorganisé par une loi récente de la Législature, a eu à s'occuper des résultats de la dernière élection dans cette paroisse, et voici un extrait du compte-rendu de sa séance du 10 juillet, d'après le *Democrat*:

"Le Bureau s'est occupé ensuite des rapports de la paroisse St. Martin. La compilation des documents soumis au Bureau indiquait un partage égal des voix pour la place de juge de paroisse.

Il a été établi d'une manière concluante que dans les rapports originaux de cette paroisse, les fraudes les plus graves avaient été commises. Les feuilles de compte (*tally lists*) de différents wards ou polls, situés à plusieurs milles les uns des autres, indiquaient clairement qu'elles avaient été FAITES PAR LA MEME PERSONNE, et les totaux, d'abord écrits au crayon, ne laissaient aucun doute dans l'esprit de chacun des membres du Bureau que les feuilles de compte et les rapports des commissaires n'eussent été faits après l'achèvement de l'état consolidé du contrôleur (supervisor) et en vue de correspondre aux chiffres de cet état.

On pouvait constater que les additions au crayon des feuilles de compte avaient été effacées et remplacées par des totaux à l'encre, et l'aspect de plusieurs des feuilles indiquait que même après cela des altérations avaient été effectuées.

Le Bureau a reçu aussi des informations établissant qu'il existe des preuves écrites montrant que les rapports ont été faits dans cette ville puis envoyés dans la paroisse pour être ensuite expédiés au Bureau des Retours de Wells, ce qui ne laisse aucun doute dans l'esprit de tous les membres du Bureau qu'on a falsifié les rapports.

Un examen attentif des papiers a été fait par l'orateur Bush et les sénateurs Zacharie, Robertson et Allain, et après discussion, la résolution suivante a été adoptée:

Résolu, que le Bureau informe le Gouverneur qu'il a été hors d'état de vérifier quels étaient les fonctionnaires élus dans la paroisse St. Martin, faute d'avoir pu obtenir une copie certifiée des rapports du greffier de la Cour de District de la dite paroisse, jusqu'au 23 avril 1877, plus de six mois après l'élection, date à laquelle O. Delahoussaye jne. a envoyé au Bureau un document qui était soi-disant l'état consolidé des votes donnés à St Martin dans la récente élection, mais sans joindre à l'état consolidé l'état des votes et les feuilles de comptes des différents bureaux, laissant ainsi le Bureau sans éléments pour compter les votes de la dite paroisse autres que les rapports partiels trouvés dans le bureau du Secrétaire d'Etat, lesquels offrent des traces évidentes de falsifications par des personnes inconnues du Bureau.

C'est dans la séance du 10 juillet que le Bureau des compilateurs adoptait cette résolution. Or, le *Times*, d'hier, 13 juillet, contenait l'étrange communication qui suit portant aussi la date du 10 juillet.

AVIS.

St-Martinville, 10 Juillet 1877.

A Son Excellence F. T. Nicholls, Gouverneur de la Louisiane.

Monsieur,—Ayant été dûment élus à la dernière élection générale, tenue le 7 novembre 1876, et déclarés tels par le seul corps légal ayant le pouvoir d'après la loi de faire et de promulguer les dits rapports "savoir le Bureau des retours" et sachant l'engagement pris par vous envers le Président des Etats Unis de ne destituer ni inquiéter aucun des fonctionnaires dûment élus, qu'ils soient républicains ou non, et croyant que c'est notre devoir de soutenir les principes de notre forme de gouvernement en maintenant les droits que nous a donnés la majorité des votants de la paroisse St-Martin, nous vous requérons instamment, en raison de votre engagement sus-mentionné, de vous désister de la tentative actuellement faite de nous expulser de nos emplois, et nous dénonçons expressément cette mesure comme de nature à contre-carrer la volonté du peuple; et de plus, nous vous avertissons que nous sommes résolus, dans le cas où la force serait employée pour nous expulser de nos emplois, à REPOUSSER LA FORCE PAR LA FORCE et à laisser retomber la responsabilité sur ceux à qui elle appartiendra.

Le "droit est le droit" et la liberté est trop chère pour y renoncer.

Très respectueusement,

ERNEST DELAHOUSSAYE, Recorder.
ALCIDE VEAZEY, Greffier de Cour.
CARTER BASSETT, Juge de Paroisse.

Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus audacieux qu'un pareil document. Au moment où les membres du nouveau bureau, comprenant le sénateur républicain Allain, constataient, à l'unanimité, les fraudes grossières opérées dans les documents électoraux de la paroisse St-Martin, les élus de cette fraude adressaient un véritable défi à l'autorité du gouverneur Nicholls, en invoquant la souveraineté du peuple et le droit de la majorité et se mettaient virtuellement en insurrection contre le gouvernement en menaçant de *repousser la force par la force*.

Le gouverneur Nicholls n'a qu'une réponse à faire à ce défi, c'est de destituer immédiatement les signataires en remplissant les vacances constatées par le bureau; puis il devra déférer à la justice criminelle le dossier électoral de la paroisse St Martin, afin que celle-ci recherche l'auteur ou les auteurs des fraudes et altérations commises, et notamment celui qui a fabriqué des feuilles de compte pour différents wards et bureaux d'élection. Nous connaissons assez notre gouverneur pour être certain qu'une menace et une provocation ne feront que hâter la décision qu'il avait à prendre dans le cas de la paroisse St-Martin. Bonne et prompte justice sera faite, cela n'est pas douteux.

COLLÈGE STANISLAS—Les exercices de fin d'année au collège Stanislas, à la baie St-Louis, auront lieu le 16 juillet à 7 heures du soir.

COLLÈGE JEFFERSON.—Les exercices de fin d'année au collège de Jefferson, paroisse St-Jacques, auront lieu le 23 juillet à 8 heures du matin.

OLIVES.—OLIVES.—M. A. Nadal, rue Decatur 42, a à vendre, en débarquement du navire Hombolt, des Olives verdales, Saucissons de Lyon et Vins en caisses et en barriques des caves du Grand Hotel de Paris.

MEUBLES! MEUBLES!—Ce n'est pas à tort que la maison de Jos. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, est appelée le "Palais des Meubles". On trouve, en effet, dans cette fabrique, des meubles de tous genres, de toutes formes, de tous styles et de tout prix. Ils sont tous très habilement et très solidement confectionnés. Allez-y et voyez de vos propres yeux.

—Samedi est venu devant le tribunal de police correctionnelle de Beaune, le procès intenté à M. Paul Bouchard.

On sait que le conseiller général de Beaune était inculpé d'avoir colporté sans autorisation une adresse au président de la République.

M. Paul Bouchard a été condamné à un mois de prison et 25 fr. d'amende.

UN JOUR DE FETE AUX PETITS ORPHELINS.—M. John J. Brown, l'habile capitaine du *Gov. Allen*, n'a pas manqué, une seule fois, depuis plusieurs années, de mettre, à cette époque-ci, son magnifique bateau à la disposition des directeurs des asiles de la Nlle-Orléans, en les invitant à donner un jour de récréation aux pauvres petits orphelins qui leur sont confiés.

La fête a eu lieu cette année, comme d'habitude. Le *Gov. Allen*, ayant à bord beaucoup d'appareils de sauvetage et remorquant une grande barge pour plus de précaution, est parti de son quai vers dix heures du matin et a monté le fleuve. Les passagers étaient au nombre d'environ huit cents. Une brillante fanfare leur procurait un avant goût du plaisir qui les attendait à l'endroit de destination.

Vers midi, le bateau s'est arrêté un peu au-dessus de Carrollton, en face de la belle habitation de Mr Charles Hodges, où les enfants et les amis qui les accompagnaient ont passé une journée dont ils garderont longtemps le bon souvenir. Mr Hodges a généreusement offert aux "excursionistes" l'usage de sa résidence et de son jardin.

A cinq heures, le "Gov. Allen" est reparti pour la ville. En arrivant à Carrollton, le capitaine a proposé un débarquement général afin d'aller visiter le jardin de l'hôtel: sa motion a été adoptée avec un bruyant enthousiasme, et, pendant une heure, les enfants ont pu, à leur aise, parcourir les longues allées, contempler les arbres et jouir de la vue des fleurs.

Les "excursionnistes" étaient de retour en ville vers sept heures et demie du soir.

Les membres de la presse remercient le capitaine Brown, le président du comité d'arrangements, le capitaine W. I. Hodgson et ses aides si aimables, Mr M. Johnson Armstrong, Mr Hirman, le juge Tissot, le major C. A. Richards et le Dr Chastant des politesses dont ils les ont comblés.

Nous nous faisons, auprès du capitaine Brown, les interprètes des pauvres petits orphelins qui lui sont vivement reconnaissants de toutes ses bontés à leur égard.

LE DROIT DE GRACE ET LE CONDAMNÉ GUIDRY.—Sous le dernier régime on s'est plaint avec raison de l'abus qui a été fait du droit de grâce, nous n'aurons pas à craindre un pareil abus de la part du gouverneur Nicholls qui n'exercera jamais ce droit sans avoir les meilleures raisons pour modifier les arrêts de la justice. Si c'est un devoir pour la presse de critiquer l'abus qui peut être fait du droit de grâce, nous croyons qu'elle doit s'abstenir de toute critique inconsidérée sur la résolution prise par un gouverneur de ne pas l'exercer dans un cas donné. Le chef du pouvoir exécutif est seul juge de la question de savoir s'il doit interposer son pouvoir pour arrêter l'exécution d'une sentence. Il est trop facile en publiant des informations partielles sur une affaire de créer dans le public un sentiment de commisération pour un condamné qui n'en est pas digne.

Tel a été le cas pour le condamné Guidry qu'on a représenté comme ayant agi sous l'impulsion d'un sentiment de jalousie quand il a assassiné le malheureux Beale. La vérité est que la femme de Guidry poursuivait son divorce à cause des dérèglements de son mari et que Beale comptait l'épouser après le divorce prononcé, mais rien n'indique qu'il y ait eu des relations adultères entre eux. Guidry avait conservé avec Beale des relations amicales et c'est au moment où il venait encore de lui serrer la main, qu'il l'a froidement assassiné pendant que celui-ci lisait un journal. Depuis qu'il était en prison à la Nouvelle-Orléans, Guidry avait essayé de soudoyer un prisonnier qui devait être libéré, afin de faire assassiner l'avocat de district et il avait menacé aussi de tirer vengeance des témoins.

Le juri avait condamné Guidry en pleine connaissance de cause et c'est aussi en pleine connaissance de cause que le gouverneur a refusé de commuer la peine du condamné.

LE DISCOURS DE M. DE BROGLIE.—Le *Journal de Genève*, qui n'est pas réactionnaire cependant, a loué en fort bons termes le discours de M. de Broglie au Sénat:

Je ne dois pas vous dissimuler que le discours de M. de Broglie a paru à tous, amis et ennemis, et peut-être surtout à ces derniers, des plus remarquables. C'est quelque chose qui n'appartient pas au monde commun, et il y aurait d'autant plus de gens de cet avis que le talent de l'orateur gagne à la lecture, les qualités physiques lui manquant pour avoir le même succès auprès de son auditoire. C'est à la fois un morceau de style et de politique, sobre, ferme, ingénieux, avec cette pointe de hauteur qui ne messied pas à un homme qui songe à croiser le fer plutôt qu'à persuader.

Et cependant, même sous le courant de cette abondance dédaigneuse, quel choix habile de moyens, quelle gradation savante! Avec quel art il a d'abord substitué le Sénat au Maréchal, quitte à revendiquer plus tard les lois de ce dernier. Ce n'est point tant le Maréchal que le Sénat lui-même, qui est en conflit avec la Chambre, c'est pour le Sénat, après le pays, que le Maréchal a fait ce qu'il a fait, et il ne faut pas l'abandonner. Et quelle page vigoureuse et fine sur le radicalisme! quelle description ingénieuse de ses origines, de ses progrès, de ses transformations, de ses tendances et de son but.

ECHANTILLONS DU STYLE DES JOURNAUX RADICAUX—Nous apelons, dit la *Patrie*, l'attention des conservateurs sur le passage suivant d'un article de la *Marseillaise*, à propos du vote du Sénat.

L'auteur vise particulièrement les royalistes:

"Nous les avons vus—sous le règne de Napoléon—se vautrant dans les fauteuils du Sénat impérial, à plat ventre devant l'assassin du 2 décembre; nous les avons vus également, pendant les derniers jours de l'Assemblée nationale, lécher nos bottes et mendier nos votes pour s'asseoir dans le Sénat républicain.

Le rouge de la honte monte au front et le dégoût soulève le cœur lorsqu'on évoque le souvenir de toutes ces lâchetés et de toutes ces platitudes.

Ces immondes gredins ont bien haut crié au scandale, après le 16 mai; ils voulaient des garanties. Ils réclamaient à l'exécutif des places pour leurs amis dans le ministère et ailleurs! On leur a tourné le dos avec quelques paroles dédaigneuses, parce que les Broglie, Fourton et Cie. savent que les laquais sont faits pour obéir et que les légitimistes ne sont que des laquais!

Quant aux orléanistes, nous n'en parlerons pas, la France entière sait qu'ils ont laissé leur honneur accroché à l'espagnolette de Saint Leu et qu'après avoir vidé les poches du cadavre de Condé, ils sont rentrés sur le sol de la patrie pour retourner celles des contribuables et prendre quarante millions au pays au moment où il payait son effroyable rançon.

Tous ces misérables seront fouaillés par les électeurs dans quelques mois, et honteusement chassés.

Quant à nous, si la victoire électorale répond à nos espérances, nous nous contenterons de frapper les chefs de la coalition selon les formules de la loi, amnistiant tout le troupeau des dupes et des imbéciles.

Le Sénat est mort."

Les violences de la presse radicale atteignent des proportions inconnues. Le *Catéchisme poissard* est dépassé. Voici comment la *Marseillaise* traite les conservateurs du Sénat:

"C'est la noce à tout casser, c'est la ripaille géante, le gobelotage monstre, et on rossera le guet, palsambleu! comme au bon temps! Place, manants! nous avons des argousins pour fouetter cette canaille et des commissions mixtes pour l'envoyer aux galères!....

Marquis dépenaillés, décembraillards sans bottes, Roberts Macaires à coudes crevés et Bertrands à chapeaux défoncés, tout cela court, se rue, roule comme un torrent. C'est l'invasion véhant du dedans, c'est un volcan de boue qui jaillit et jette sa lave sale...."

Cela s'appelle la liberté de la presse.

—L'*Echo* annonce que le roi des Pays Bas vient d'arriver à Paris, où il doit faire un court séjour.

—Hier, parlant de l'amitié qui unit deux jeunes gens, quelqu'un disait: Ils me rappellent Oreste et Pylade!"

—Oreste et Pylade, fit en souriant un de nos confrères. On parle toujours de l'inaltérable amitié qui liait ces deux hommes, mais s'ils avaient vécu de notre temps, je me serais bien chargé de les faire prendre aux cheveux.

—Et comment vous y seriez-vous pris?

—C'est bien simple, répondit notre confrère, je les aurais fait causer politique!

LOI DU REVENU.

Nous appelons tout spécialement l'attention de nos lecteurs et surtout des contribuables sur la loi publiée aujourd'hui à la troisième page du journal. Cette loi traite de l'assessement des propriétés, de la manière de le faire réduire, de la perception des taxes, de la vente des propriétés pour taxes et des moyens de les racheter, &c. Nous engageons les contribuables à mettre cette loi de côté pour la consulter à l'occasion.

Chronique de la Ville

Suicide pour cause de pauvreté.

Jeudi, dans l'après-midi, un nommé John F. Blanc, âgé de 50 ans, né en Louisiane, s'est suicidé chez lui chemin de Gentilly, près du chemin de Pontchartrain. C'est sa femme qui, sur les 9 heures du soir, l'a découvert pendu sous un hangar au fond de la cour. Il était, dit-elle, parti à 4 heures de l'après-midi, mais au lieu d'aller loin, comme il l'avait annoncé, il s'était rendu seulement sur les derrières de la maison et attachant une corde servant à étendre le linge au haut d'un poteau du hangar et se passant l'autre bout autour du cou, il s'était pendu.

Ses pieds ont été trouvés très éloignés du sol. On suppose qu'il s'était juché sur un baril et qu'après avoir ajusté la corde, il a poussé le baril du pied, manœuvre par la quelle il était resté suspendu dans le vide.

Blanc se trouvait dans une grande gêne et n'était pas employé depuis plus d'un an. Il en était très malheureux et en paraissait fort affecté. Cette raison a été probablement la cause déterminante de son désespoir. Sa volonté d'en finir avec les tribulations de ce monde était bien arrêtée, car on a trouvé dans sa chambre, sur une table, une fiole de laudanum dont il avait bu sans doute car elle était presque vide. Mme Blanc dit qu'il avait souvent déclaré que s'il ne trouvait pas de l'emploi il se tuerait. Ces choses là se disent fort souvent et sa famille n'y prit pas garde, mais le malheureux devait mettre à exécution ses sinistres idées.

Un condamné repris.

Il y a un an, Sylvestre Harrison fut jugé et convaincu d'avoir commis un assaut meurtrier sur M. John Flathers sur un point de la côte à 10 milles au-dessous d'Alger. Condamné à trois ans de travaux forcés au pénitencier, il s'évada et revint à Alger. Mardi soir, le sergent Pejon commandant la station d'Alger, fut informé de l'arrivée de Harrison et du lieu où il se cachait. C'était une certaine maison sur le raccourci à six milles en bas du fleuve.

Il s'y rendit avec plusieurs de ses hommes, mais Harrison s'était esquivé trois heures avant l'arrivée de la police. Il était retourné le lendemain au même endroit, dans la croyance que la police s'imaginant qu'il était allé au loin ne reviendrait pas à la charge. En cela, il se trompait; le sergent Pejon n'était pas homme à se laisser duper deux fois et Harrison a été surpris au lit et en plein sommeil. Amené à la station du huitième precinct, il n'en sortira que pour être reconduit à Baton Rouge.

Accident.

Jeudi soir, sur les 8 heures et demie, la voiture de Mr Joseph Hernandez a fait collision avec une autre voiture, conduite nous ignorons par qui, au coin des rues Washington et St. Charles. Le plus jeune fils de Mr Hernandez a été jeté hors de la voiture, mais nous sommes heureux d'apprendre en même temps que cette chute violente lui a causé peu de mal.

Vol.

Hier matin vers une heure des voleurs sont entrés chez Mr Canterberry, au coin des rues Villeré et Canal et sont parvenus à s'évader en emportant une demi-douzaine de cuillers d'argent, marquées G. M., des hardes, du linge et $15 en billets de circulation.

Asile des enfants de la Sainte-Famille.

Une grande fête champêtre sera donnée dimanche, 29 juillet, au jardin Magnolia, Pont du Bayou, au profit de l'Asile des Enfants de la Sainte-Famille, situé Chemin du Bayou, No 272. Les enfants y seront certainement. Le programme des jeux que nous avons sous les yeux est extrêmement varié. Plusieurs vieillards de plus de *quatrevingts* ans se sont inscrits pour une course à pied! Un prix sera adjugé au vainqueur. On dansera le jour et on dansera la nuit. Nos remerciements au comité pour les billets d'entrée qui nous ont été adressés.

Un faux bruit.

On avait fait courir le bruit que le terrain de course des Fair Grounds avait été vendu aux Sœurs du Couvent des Ursulines, mais ce bruit était sans fondement. L'Association des Fair Grounds s'est fait inscrire en banqueroute, c'est vrai, mais la vente des terrains n'aura pas lieu avant quelque temps.

Saint miraculeux.

L'enfant de Mr B M. Turnbull, petite fille âgée d'environ neuf ans, est tombée du balcon du troisième étage de sa maison rue Dumaine No 80. Un pareil accident devait être mortel, mais une domestique qui était sous le balcon a amorti la chute et l'enfant sera quitte pour quelques contusions peu dangereuses. Le Dr A. Landry, qui a été immédiatement appelé, a dit que l'enfant était sauvé mais échapper ainsi, a-t-il ajouté, c'est le cas le plus extraordinaire qu'il ait jamais vu.

Baptême d'une pompe à Incendie.

La compagnie de pompiers "Mississippi No 2," baptise ce soir, la nouvelle pompe qu'elle vient de recevoir, et nous invite à assister à la cérémonie. Nous la prions d'agréer nos bien sincères remerciements pour sa politesse à notre égard.

Le Bureau de Santé.

Dans sa dernière séance le Bureau de santé s'est occupé de la question des vidanges, surtout en ce qui concerne les hôtels.

Une communication des propriétaires du City Hotel et St. James Hotel a été lue. La description de la fosse du City Hotel montre qu'aucune matière fécale ne peut aller dans la rigole, excepté l'eau des tuyaux de dégagement. On emploie chaque nuit vingt gallons de désinfectants et on ouvre les plugs. On a fait pour l'hôtel St. James la même déclaration, et les signataires demandent qu'un comité soit nommé pour inspecter les lieux.

Le rapport de l'inspecteur sanitaire du Premier District dit que chaque nuit le contenu liquide des fosses de l'hôtel St. James, s'écoule dans la rigole de la rue des Magasins entre une et deux heures du matin, en violation des ordonnances de la ville et qu'une fois par semaine les matières solides sont déchargées dans la rigole aux mêmes heures.

L'inspecteur dit que les rigoles des rues Magasins et Gravier en sont infectées et qu'il considère que la salubrité de ce quartier doit en souffrir.

Le président fait observer que tout cela est en violation directe des ordonnances de ville et pense que la loi doit être mise en vigueur.

Le Dr Taney demande qu'un comité soit nommé pour s'entendre avec les propriétaires d'hôtels et pour qu'en tout cas l'inconvénient signalé cesse. La motion a été adoptée.

On a lu une lettre de Henry C. Hall, consul général des Etats Unis à la Havane, en réponse à une information demandée par le secrétaire du Bureau de santé.

Mr Hall dit dans sa lettre que la santé publique à la Havane continue à être bonne. Il n'y a de cas de fièvre jaune que dans les hôpitaux militaires. En ville, on signale seulement des cas de fièvre typhoïde ou d'autres fièvres d'infection (malaria.)

Sur le rapport de l'inspecteur sanitaire du second district, le Bureau recommande la réparation des murs et des fours des cimetières de la rue Claiborne, qui ont besoin de replatrage. Les murs aussi sont en mauvais état. Le rapport sera référé au Conseil de ville.

Le Bureau a reçu pendant le mois $3,629,56, et a déboursé $3,391,63. Restent $237,93.

Vol important.

Jeudi soir, un individu ayant sur sa personne une somme considérable d'argent, est entré dans une maison mal famée de la rue des Dryades, près Union, habitée par des femmes de couleur, et a été volé de cet argent. La police, informée du fait, a arrêté hier soir, plusieurs des voleuses, entr'autres Malinda Wiltz et Lilia Aldrich. Cette dernière a été trouvée à Carrollton, ayant en sa possession $900, une faible partie du montant volé.

La disette d'eau dans le 3ème District.

De tous les Districts de la ville, le Troisième est, assurément, le plus éprouvé par la sécheresse. Plusieurs personnes habitant ce District nous prient de signaler le fait à l'attention des autorités de la ville et leur suggère de faire ouvrir les pompes publiques pour qu'elles puissent en recueillir l'eau nécessaire à leur consommation journalière.

Arrestation.

Les officiers Meyers et McDonald ont arrêté Wm. Williams, E. Bagnetto et Charles Adam Abrahart, au marché Poydras, sur une accusation d'être des personnages dangereux et suspects et d'avoir commis un vol.

Bureau de Police.

Ce Bureau s'est réuni hier soir, sous la présidence du Dr Kennedy. Les officiers Fitzgerald, McEntee et Roper ont été sévèrement réprimandés pour s'être présentés à la station sans leurs uniformes, violant en cela un des réglements de la force.

L'officier Posey a été condamné à payer une amende pour s'être payé une tasse de café au marché de la rue Dryades, pendant ses heures de service.

Le sergent Galom, accusé d'infidélité en ne portant pas de plainte contre Posey, a été honorablement acquitté; celui-ci déposant devant le Bureau, qu'il avait réussi à s'esquiver du marché avant que le sergent ne l'eût vu.

TEMPERATURE,—13 juillet 1877, Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	83	28
Midi	91	33
3 P.M.	96	35
6 P.M.	90	32

LA LOGIQUE EN POLITIQUE.—On lit dans le *Journal de la Meurthe et des Vosges*:

On se souvient que, dans un long et fastidieux discours, M. Jules Ferry a reproché avec amertume au maréchal et au cabinet du 16 mai d'interdire pendant trois mois la parole aux députés par la dissolution légale.

L'ex-préfet de la Seine oubliait que le 4 septembre 1870, il avait dit insolemment à une députation du Corps législatif, présidée par M. Jules Grévy, qui s'était rendue à l'Hôtel-de-Ville:

"Le gouvernement actuel est parfaitement décidé à ne pas tolérer les débats stériles du Corps législatif. Vous pouvez, si tel est votre désir, vous réunir, à vos risques et périls, dans quelques bureaux de la Chambre, ou ailleurs; mais pour ce qui est d'avoir des réunions générales dans la salle des séances, il n'y faut pas songer. Nous n'en voulons pas et, loin de nous y prêter, nous les empêcherons!

"Par conséquent, il est tout à fait inutile de nous demander d'assurer la liberté de vos délibérations dans de telles conjonctures!"

—L'*Officiel* a publié le rapport de la commission du budget sur l'ouverture du crédit de 209 millions, au compte de liquidation. On sait que ce crédit a été voté, l'autre jour, par la Chambre.

Nous extrayons de ce rapport ce qui a trait aux nouvelles fortifications à construire;

Fr. 38,550,000 sont destinés à continuer les travaux de défense du Nord-Est, de l'Est, du Sud-Est et de Paris, ainsi que ceux de la défense des côtes, et à faire quelques améliorations importantes aux places déjà créées. Il s'agit toujours de l'exécution de la loi du 25 juillet 1874; toutefois, le moment approche où l'on pourra entreprendre ailleurs la défense du territoire. La frontière du Nord, qui s'étend de Dunkerque à la trouée de Chimay, veut être protégée: elle réclame la construction de trois groupes défensifs: celui de Dunkerque, Bergues et Gravelines, celui de Lille, Douai et enfin le groupe des places comprises entre l'Escaut et la Sambre.

En attendant que, en temps opportun, une loi procède au classement de ces nouvelles fortifications, il est bien entendu que les travaux seront établis conformément aux avis de la commission de défense, en exécution des prescriptions de la loi du 10 juillet 1851.

HAUTE MARNE.—A Sirqueux, dit la *Presse langroise*, l'orage du 19 juin s'est manifesté par un effet singulier de la foudre: le sieur X...... qui se trouvait dans la campagne au plus fort de l'orage, a été tout à coup enveloppé par le fluide électrique, qui l'a déshabillé des pieds à la tête et l'a mis complètement à nu sans lui causer d'autre mal qu'une très forte commotion, suivie d'une émotion non moins forte quand il se vit dans le costume de nos premiers parents.

Procès-verbal de ce fait singulier a été dressé par la gendarmerie de Bourbonne, et M. le docteur Bongard, qui a été appelé pour visiter le sieur X...... n'a heureusement constaté aucune trace de blessure extérieure, ni aucune lésion intérieure quelconque; de sorte que le pauvre malheureux foudroyé en sera quitte pour la peur et la perte de ses habits.

—On lit dans le *Français*:

M. le substitut Symonet, portant vendredi dernier la parole devant la cour de Paris, dans l'affaire Bonnet-Duverdier, a fait allusion à des lettres anonymes qui auraient été adressées aux magistrats chargés de poursuivre le président du conseil municipal de Paris; "ces lettres dénonçaient ces magistrats à la justice du peuple et les menaçaient à bref délai des plus sanglantes représailles." Le système d'intimidation pratiqué, paraît-il, contre les magistrats, l'est également contre d'autres dépositaires de l'autorité publique; le souvenir des abominables scènes de la Roquette et de la rue Haxo donne à ces menaces un caractère particulier.

La période électorale est-elle ouverte pour les radicaux qu'ils en sont déjà aux procédés des clubs?

—La *Fanfulla*, qui donne souvent des informations très précises et très exactes, dit que des légitimistes français ont été reçus ces jours-ci par Pie IX, à qui ils ont remis de l'argent, présenté les hommages du comte de Chambord et demandé d'adresser un conseil à ce dernier, qui, selon eux, se déclarerait prêt, l'heure venue, à se mettre à la tête des défenseurs du trône et de l'autel, pour le triomphe de la bonne cause en France et en Italie. Le pape aurait répondu qu'il n'a point de conseil à donner au comte de Chambord, tant qu'il existe en France un gouvernement régulier ayant à sa tête le maréchal Mac Mahon. La feuille romaine ajoute: "Nous maintenons, contre tout démenti probable, la vérité absolue de ce qui précède."

—La *Décentralisation* nous apprend que des opérations astronomiques vont être exécutées, sous la direction du commandant Perrier, pour relier la ville de Lyon aux Observatoires de Paris et de Genève, ainsi qu'à celui du Puy-de-Dôme.

—Le *Journal de Toulouse* raconte en ces termes la mort de M. Pibrac, pharmacien à Montgiscard, qui a été tué ces jours derniers par la foudre:

"M. Pibrac se disposait à sortir; mais retenu par la pluie torrentielle qui tombait, il attendait patiemment sur le seuil de la porte un moment d'accalmie. Il se trouvait à côté de la sonnette de nuit placée à l'entrée de sa pharmacie, lorsque la foudre venant à tomber, le fluide électrique, suivant le fil de la sonnette, vint le frapper à la tête et le tua sur le coup."

—On annonce la prochaine apparition du journal le *Mot d'Ordre*.

On sait que ce titre a été porté par le dernier journal que M. Henri Rochefort a publié en France.

—Un cas de fécondité prodigieuse:

Une femme de Bordeaux vient d'accoucher de quatre enfants. La malheureuse n'est âgée que de trente ans et avait déjà cinq enfants, dont deux jumeaux.

—Nous lisons dans le *Figaro*:

Depuis quelques jours, le bruit circule dans Paris qu'une exécution militaire est imminente, celle du nommé Théodore Marin, ancien chef du personnel de l'artillerie et l'ami particulier de Rossel.

La Cour de cassation a, en effet, depuis plusieurs jours, rejeté le pourvoi de ce condamné; mais le ministre de la guerre n'a pas encore émis d'avis relatif à son exécution.

On paraît croire que vu la longue agonie morale endurée par Marin, le général Berthaut inclinerait vers la clémence. Marin, en effet, a été condamné trois fois à mort. Une première fois, par contumace, le 15 novembre 1872. Arrêté quatre ans plus tard, il vit la sentence du conseil de guerre confirmée. S'étant pourvu en révision, un vice de forme fit casser le jugement. Marin passa devant un nouveau conseil de guerre, qui, pour la troisième fois, le condamna à la peine capitale le 28 avril de cette année.

Ajoutons que Marin a toujours nié avec énergie sa participation aux faits mis à sa charge; il prétend qu'un homonyme s'est servi de son nom pendant la commune.

En considération des souffrances qu'a dû éprouver cet homme depuis près de quinze mois qu'il est détenu, attendant presque chaque jour un réveil fatal, il se pourrait que sa peine fût commuée, et que l'espoir des curieux d'exécutions fût trompé.

—Dans une des dernières séances de la Chambre, un de nos honorables avait donné des billets à sa fiancée et à son futur beau-père, et pour se faire remarquer, il s'était mis au milieu du tapage général, à taper comme un sourd sur son pupitre.

La jeune fille se tourna vers son père:

—O mon père, lui dit-elle, jamais je n'épouserai cet homme!

—Et pourquoi?

—S'il allait un jour me prendre pour son pupitre!

—Un cultivateur de la Haute Saône, M. Mayer, signale un phénomène bien curieux.

L'une de ses poules lui a donné un œuf de la grosseur ordinaire des œufs d'une oie. Comptant y trouver deux embryons, comme le cas se présente, d'ailleurs, assez souvent, M. Mayer brisa la coquille; mais quel ne fut pas son étonnement lorsqu'après avoir brisé la coquille, il vit un seul jaune et un autre œuf flottant dans l'albumine de celui-ci et gros comme un œuf ordinaire de poule. L'enveloppe calcaire du dernier est complète, elle n'a point encore été brisée.

ABOLITION DE LA MODE.—Bachaumont nous prédit une espèce de révolution pleine de sagesse dans ce qu'on est convenu d'appeler les lois de la mode.

Révolution,—sagesse,—modes,—voilà trois mots qui ne vont guère ensemble d'ordinaire. Cependant, pour une fois, ce serait vrai.

Qu'on en juge:

Ce qu'on peut constater aux réunions mondaines de Londres, comme à celles de Paris, c'est que le caractère de la mode tend résolument à s'individualiser de plus en plus. Bientôt on ne dira plus; telle chose est de mode. L'expression sera surannée. Aucune femme se piquant réellement d'élégance ne voudra, en effet, être à la mode; elle s'efforcera d'être à *sa mode*.—ce qui est bien différent.

La mode est en train de passer à l'état d'un faux dieu dont relèvera seule la foule banale. Les industriels modistes ou couturiers auront peut-être recours longtemps encore à la phrase sacramentelle: ceci est très à la mode, pour séduire quelques chalands naïfs; mais pour les bien avisés, cette phrase n'aura plus de prestige. S'habiller au goût de tout le monde, ce sera mal s'habiller.

Les femmes arriveront, il faut l'espérer, à se vêtir comme elles l'entendront, en ne consultant absolument que leur fantaisie. De cette manière, les costumes offriront une variété d'aspect infinie, charmante et très récréative. Voir alors une femme habillée, ce ne sera pas les voir toutes comme cela se passe aujourd'hui. Les femmes n'adopteront plus étourdiment la mode qui leur est soumise pour les séduire et trop souvent pour les tromper, sans consulter leur physionomie, leur taille, leur teint, leur tournure et leur âge.

—M. de Tracy vient d'interdire le festival qui devait être donné par les loges maçonniques, à Bordeaux, le dimanche 1er juillet, au bénéfice des pauvres.

L'ANCIENNE ET FIDELE VOIE DE JACKSON.

TOUJOURS LA PREMIERE.

Cette ancienne voie favorite des voyageurs a été grandement améliorée; ses rails sont en acier, elle a de nouveaux ponts de fer et de nouveaux wagons. Les trains y circulent maintenant avec autant de régularité que de rapidité. Ils se relient avec exactitude aux convois des autres lignes. C'est le chemin le plus court et le meilleur vers l'est par Louisville et Cincinnati.

Ceux qui font des voyages de plaisir peuvent, en prenant cette route, aller par Chicago et le Canada, ou par Buffalo et les chutes du Niagara, à New-York et aux villes de bains du Nord, au même prix que par Louisville ou par les lignes de la Georgie et de la Virginie.

Il y a en vente maintenant, au Bureau du chemin de fer de Jackson, rue du Camp No 22, sous le City Hôtel, des billets d'excursion et de touriste pour tous les principaux lieux de rendez-vous dans l'Est, le Nord et le Nord-Ouest, par toutes les voies désirables.

Il n'y a qu'un changement de wagon entre la Nlle-Orléans et New-York et les autres villes de l'Est. Pas de changement entre Chicago, Cincinnati, Louisville et la Nlle-Orléans, ou de St. Louis à la Nlle-Orléans.

Tous les trains ont des palais-dortoirs. Prenez donc l'ancien chemin de Jackson.

—No 1.—

August Flower.—Les êtres les plus malheureux au monde sont ceux qui souffrent de la dyspepsie et d'affections du foie. Plus de soixante-quinze pour cent de la population des Etats-Unis souffrent de ces deux maladies et de leurs conséquences, telles que l'acidité de l'estomac, migraine, constipation habituelle, palpitations du cœur, sensation de brûlure à l'épigastre, douleur au creux de l'estomac, jaunisse, langue saburrale, mauvais goût à la bouche, rapports, humeur noire, etc. Allez chez votre pharmacien et procurez-vous un flacon de 75 cts d'*August Flower*, ou une boîte-échantillon pour 10 cts. Essayez-en. Deux doses vous soulageront.

Vendu par tous les pharmaciens des Etats-Unis, et, en gros par E. J. Hart & Co. G. B. Finlay & Co., I. L. Lyons et Fréderickson & Harte, Nouvelle-Orléans.

—12—

Cessez de fatiguer le système avec des salivants drastiques, cathartiques et nuisibles et usez du récupérant rationnel et naturel, "Hostetter's Stomach Bitters," dont le succès dans l'éradication du mal et la réforme des constitutions faibles a entièrement réfuté les théoriciens médicaux qui insistaient d'une manière absurde sur la rationalité d'un traitement consistant à vider le système pour lui rendre la santé. L'appétit, une digestion facile, des évacuations régulières, un flux naturel de bile, sont une conséquence de l'usage des meilleurs toniques américains, que la perte croissante de force et l'irritation du système étaient la conséquence de l'ancienne méthode de traitement. La nouvelle ère inaugurée par les "Bitters" est, en vérité, une bonne fortune pour les malades et les faibles, car elle a non-seulement mis la santé à leur portée, mais elle les a encore sauvés des conséquences fâcheuses d'une pratique erronée.

Décédé, hier, à midi et demi, à l'âge de cinquante-six ans, EUGÈNE DUNAND, né à Fillinges, département de Haute-Savoie, France. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à neuf heures précises. Le convoi funèbre partira de sa dernière résidence rue Orléans, No 1[illegible]2, entre les rues Broad et White.

De la part de ses amis.

Décédée, hier à [illegible] heures du matin, à l'âge de onze mois et treize jours, LAURENCE, fille de G. Sorapure et d'Ida Guerineau. Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu ce matin, à [illegible] heures. Le corps est exposé rue St-Antoine, entre Craps et Amour.

De la part de ses parents.

Nlle-Orléans 14 juillet 1877.

Maladies de l'Œil et de l'Oreille.
Dr C. BEARD, Oculiste.
ORLEANS INFIRMARY,
No 143 rue du CANAL.

LES malades de la campagne trouveront à l'Infirmerie les facilités nécessaires pour leur entretien.
27avril—6m—PP

SOCIETA ITALIANA DI MUTUA BENEFICENZA.—I membri che compongono la sud: Società sono informati, che pendente l'assenza del Dr J. Castellanos, il Dr J. T. Moreau presterà provvisoriamente i suoi servigi di medico chirurgo per la Società.

La sua residenza No 355 Dumaine vicino Johnson. Ufficio da 1½ alle 3 ore P. M. strada Orleans al canto Burgundy.
E. TROIS.
11 juillet—1 M. V. D Segretario.

Bureaux de la Compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles.—Au coin des rues Carondelet et Huitième.—Nlle-Orléans, 13 juillet 1877.—Aujourd'hui à une réunion des directeurs de cette compagnie, un dividende de (3) trois pour cent a été déclaré payable aux actionnaires, à dater du 23 juillet 1877.
V. RIVIERE, Secrétaire.
14 juillet—14, 15, 22.

Office of the New Orleans Insurance Company,—Corner of Canal & Camp streets—N. O., July 12th 1877.—At a meeting of the Board of Directors held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent on the Capital stock, to the stock-holders or their legal representatives, on and after the first Monday of August next.
JOS. A. HINCKS, Secretary pro tem.
July 13—7.

Bureau de New Orleans Insurance Company.—Au coin des rues Canal et Camp.—Nouvelle Orléans, 12 juillet 1877.—Aujourd'hui à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi annuel de cinq pour cent sur le capital aux actionnaires, ou leur ayant-cause, à dater du premier lundi d'août prochain.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire pro tem.
13 juil.—7t.

Avis.—Bureau du People's Insurance Company of New-Orléans.—(Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans)—Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1877.—L'élection, de directeurs de cette compagnie aura lieu, MARDI, 24 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, aux bureaux de la compagnie, No 10 de la rue Carondelet.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
13 juillet—15t

Salle du Vigilant steam Fire Company No 3.

Au Coin des rues Galvez et Chemin du Bayou.
Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1877.

Avis est donné aux officiers et aux membres de la Compagnie, actifs et exempts, qui doivent prendre part à l'excursion à Ocean Springs, Miss., de s'assembler, à la maison de pompe, SAMEDI 14 juillet 1877, à 5 heures et demie du matin. Chemise, ceinturon et chapeaux de parade.

Les invités sont priés d'être ponctuels, car la compagnie partira à 5 heures et demie du matin pour aller s'embarquer au coin des rues Victoire et Champs-Elysées, où sera le train.

Par ordre, HENRY LUSSE, Foreman.
GEO. H. TARDY, Chairman du Comité d'Excursion.
13 juil—

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton—Nouvelle-Orléans, 7 juillet 1877. A une réunion spéciale du Bureau des Directeurs tenue le 6 du mois courant, un dividende de deux et demi pour cent sur les profits nets des trois derniers mois, a été déclaré payable aux actionnaires de la Compagnie ou à leurs représentants autorisés, à partir du vendredi, 20 de ce mois.
WALTER V. CROUCH, Secrétaire et Trésorier
8juil—jusq20

Bureaux de la compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.—Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION, provenant des bénéfices des six derniers mois, sera payé aux actionnaires le LUNDI, 16 juillet.

Tous les transferts d'action faits du 7 au 15 juillet doivent être "ex-dividend."
V. VALLOIS, Secrétaire.
1er juil—au 16, inc.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Au coin des rues White et Laharpe.—Nlle-Orléans, 20 juin 1877. Le 14 du courant, à une réunion spéciale des directeurs de cette compagnie, un dividende semi-annuel de 2 pour cent a été déclaré payable, aux bureaux de la compagnie, aux actionnaires, à dater du 5 juillet prochain.

Aucun transfert d'actions ne sera fait sur les livres de la compagnie dix jours avant la date, ni les dix jours qui précèderont la date de payement ci-dessus spécifié.

Les actionnaires sont priés de prendre la nouvelle émission en échange de leurs certificats d'actions, afin qu'ils puissent toucher le dividende.
H. HUARD, Secrétaire.
28juin—10t

OLIVES. OLIVES.

100 kegs Olives Verdales (ex-navire Hombolt).
100 caisses Eau de Fleur d'Oranger (Bertrand Frères.
25 estagnons do do do
Saucissons de Lyon.

Vins en caisses et en barriques des Caves du Grand Hôtel de Paris.

A vendre par M. A. NADAL,
14 juillet—6t 42 rue Decatur.

The People's Insurance Company of New Orleans,

(La compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nlle-Orléans.)

BUREAUX No. 10, RUE CARONDELET.

SIXIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.

Sur risques de d'incendie	$38,786 10	
Sur risques de rivières	4,225 97	
Sur risques de mer	5,183 00	
Total des primes	$48,193 97	
En moins—Primes remboursées	667 18	
	$47,525 89	
Profits et pertes	18,123 78	
	$65,649 67	
En moins—Primes non expirées	10,090 34	
Montant net des Primes reçues		$55,559 33
Pertes etc., payées dans la même période:		
Sur risques d'incendie	$20,420 65	
Sur risques de rivières	1,002 71	
Sur risques de mer	1,220 27	
Réfaction (rebate)	7,141 06	
Réassurances	2,413 32	
Taxes	2,926 58	
Loyer	1,100 00	
Impressions, annonces, etc.	672 90	
Bureau des Assureurs	1,454 25	
Dépenses etc, moins intérêt	4,664 66	
		$43,124 23
Bénéfice net		$12,435 10
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Primes en voie de recouvrement	7,822 60	
Actions de Banques et autres actions	56,721 06	
Propriétés foncières	13,941 96	
Billets garantis	8,591 98	
Billets garantis par hypothèque	13,015 16	
Effets à recevoir à courte échéance	8,103 19	
Meubles de bureau et autres installations	2,579 13	
Compte suspendu	1,711 50	
En caisse	9,630 58	
Total de l'actif		$122,525 41

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président,
JOHN WILSON, Vice-Président,
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, par devant moi, à la Nlle-Orléans, le 10 juillet 1877.
JNO. BENDERNAGEL, Notaire public.
Nlle-Orléans, 10 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes expirées de l'année finissant le 30 juin 1877, en outre de la réfraction (rebate) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, sur le montant BRUT de leurs primes—dividende qui sera payé à dater du 6 août 1877.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
12 juillet—1m.

CHAS. E. KELLS ET M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 19 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de Palais artificiels.
8juin—

Mécanisme et Chirurgie.
G. P. MALONEY, DENTISTE,
AU No 150 de la rue du Canal, Nlle-Orléans. Les prix les plus modiques du Sud. Extraction de dents sans douleur.
25 mois—2m

Hamburg-Magdeburg Fire Insurance Company of Hamburg.
CETTE compagnie est prête à émettre, aux taux courants, des polices d'assurance contre toutes les pertes et avaries que peut occasionner le feu. Chaque risque pris par cette compagnie a, pour participantes, trois des plus fortes compagnies allemandes représentant un capital et un surplus de plus de soixante millions de marcs, c'est-à-dire quinze millions de piastres, en or des Etats-Unis—ce qui met la compagnie à même d'accepter de forts risques.
WILLIAMS & BRUCENER, Agents.
4juil—1m Au No 18 de la rue Carondelet.

LISEZ!
EXCURSION POUR 10 cts
Sur les ferris du Premier, du Deuxième et Troisième Districts.
LES personnes qui veulent jouir de la brise constante du fleuve et passer un après-midi agréable se rappelleront que le paiement de 10 CENTS en s'embarquant sur un des ferries leur donne le droit d'y passer toute l'après-midi pourvu qu'elles ne quittent pas le bateau.—Moitié prix pour les enfants.
8juillets—1m

Changement de domicile.
LE docteur JUST TOUATRE a transféré son office et son domicile 163 rue des Ursulines, entre St Claude et Remparts.
Consultations de midi à 2 heures.
20 juin—3m

Hôtels, Restaurants, &c.

RESTAURANT BOUDRO,
Lac Pontchartrain.
VU les circonstances difficiles dans lesquelles nous passons, les Propriétaires du Restaurant Boudro, jaloux de conserver leur popularité, ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont considérablement réduit leurs prix.
Une visite au restaurant Boudro convaincra les plus incrédules.
Inutile de dire que la cuisine et le service sont de premier ordre.
JARY & HAUSSE, Propriétaires.
30 juin—1 m.

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.
M. SOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le comfort désirable. Ses prix sont très modérés.
15juin—2 mois.

SHADY GROVE HOTEL,
BILOXI, Mississippi.
MR. URBAIN RAMBAUT a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il fera la réouverture de son hôtel "Shady Grove", à Biloxi, le 1er juin. Les personnes et les familles y seront servies à toute heure à des prix raisonnables.
Repas pour les excursionnistes: Une piastre par personne.
Pour plus amples renseignements s'adresser au propriétaire au "Rambaut Exchange", No 291 rue Decatur, Nlle-Orléans.
26 mai—

$40 SAISON $40
De 1877 à
BLADON SPRINGS.
CHOCTAW COUNTY, ALABAMA.
L'Etablissement où se trouvent ces eaux célèbres et sans pareilles sera ouvert, pour la saison d'été, le 1er mai. On y vient par bateau de Mobile, d'où l'on part tous les MARDIS et SAMEDIS, à 4 h. P. M.
PRIX REDUIT:
$40......Par mois......$40
$12 50......Par semaine......$12 50
Billets pour aller de la Nouvelle-Orléans à Bladon Springs et pour le retour, bons pour la saison, $17 50.
Pour les circulaires et l'analyse des eaux s'adresser à
JAMES CONNER & CO., Propriétaires,
Ou à L. L. LYONS, Agent,
1er mai—3m Coin Camp & Gravier.

Baie St. Louis
PENSION CHABERT.
MME CHABERT fait savoir à ses connaissances qu'elle vient d'ouvrir sa maison à la Baie St. Louis et qu'elle est en mesure de les recevoir.
Elle occupe le même local que les années précédentes.
13 juin—1 m.

LES PIANOS PLEYEL,
QUI NE SONT PAS SURPASSES, NE SE VENDENT QU'AU
GRUNEWALD HALL,
Dépôt général pour les Etats du Sud.
Il s'en est fait et vendu près de 65,000—chiffre qu'aucun piano n'a atteint.
Ces célèbres instruments ne sont pas surpassés sous le rapport de la durée dans notre climat et durera plus longtemps qu'aucun autre piano offert au public à meilleur marché qu'on ne peut vendre un véritable Pleyel.
La maison en reçoit par presque chaque navire français. Venez demander la nouvelle liste de prix, illustrée.
Les conditions sont avantageuses et les prix modiques.
Agence générale pour la vente des FAMEUX PIANOS STEINWAY, KNABE, HAINES et FISCHER; des orgues de GEO. A. PRINCE & CO., CLOUGH & WARREN; des INCOMPARABLES ORGUES de BURDETT, INSTRUMENTS EN CUIVRE, CORDES, ACCORDEONS, MUSIQUE, ETC, VENTE EN GROS ET EN DETAIL.
Spécialité pour les ordres de la campagne.
Les prix de la maison sont plus bas que ceux d'aucun magasin de musique du pays.
LOUIS GRUNEWALD.
30 mai— Aux Nos 14, 16, 18, 20 et 22 de la rue Baronne, Nouvelle-Orléans.

EDM. MANDIN & CIE.,
Successeurs de J. MANDIN & Cie.
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.
57 rue Decatur - - - - - - Nouvelle-Orléans.
— SEULS AGENTS DU —
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des viveurs, garanti véritable, d'un mousseux et d'une saveur sans égaux.
— ET DES VINS DE —
Chateau Bellevue de P. Salis Fils.
Chateau de Francs de P. Bravère.
Graves d'Ambarès, Duclos Frères, &c., &c.
LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."
1 janv 77—1an

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.
Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Peychaud.
17 mai 77—1an 58 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nouvelle-Orléans, Le.

GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT.
SEUL AGENT AUX ETATS-UNIS,
25 rue Bienville, Vor MAIGNAN, Nlle-Orléans.
26 nov—1 an

FINE WINES, COGNAC. COGNAC, OLIVE OIL
SEIGNOURET FRERES — TRADE F.S MARK — BORDEAUX
FINE CHAMPAGNE. HUILE D'OLIVE VIERGE.
Chateau Dillon, Chât. Talbot, Chât. Ferrière, Margaux, Lafite, Léoville, La Rose, St-Julien, Fieirac, Blanquefort, Chât. Yquem, Latour Blanche, Haut Sauternes, Barsac, Graves, etc., etc.
BERGIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.
Also at Agents' prices, at the Importers—A. Lanaux, Schmidt & Ziegler, Smith Bros & Co., E. J. Hart & Co., Clark & Meader, Ernest C. Villeré, Thos. H. Handy & Co.
24 oct—77—1 an

ECONOMISEZ $20.
ECONOMISEZ
Par ces temps si durs.

LA
Célèbre Machine
A COUDRE DE
WILSON
A REÇU LA
MÉDAILLE
Du Grand Prix
ET LE
DIPLOME
A l'Exposition du Centenaire 1876
COMME LA MEILLEURE
MACHINE à COUDRE
POUR FAMILLES.
Les rivales de cette machine n'ont reçu de récompenses que pour certains accessoires.
La Machine à Coudre de Wilson, si justement renommée,
Exécute toute espèce d'ouvrages, en fait de couture, pour les familles et les fabriques.
Le "CUT OFF" AUTOMATIQUE BREVETÉ sur la roue à main empêche la machine de marcher en arrière et prévient toute nécessité de retirer le travail de la machine pour remplir les bobines de fil, ce qui se fait avec toutes les autres machines à coudre, au grand ennui de la personne qui s'en sert, surtout quand il s'agit d'ourler, de plisser, de border ou de froncer. Elle exécute un tiers de plus de travail, en un espace donné de temps, qu'aucune autre machine à coudre.
Chaque mouvement du pied fait faire à la machine six points,
Trois Machines Wilson feront autant de travail en un jour que
QUATRE AUTRES MACHINES.
Elle n'exige pas d'instruction spéciale; on fournit avec chaque machine des renseignements illustrés qui en facilitent l'emploi.
Elle n'est jamais hors d'état et les ajustements sont parfaits.
Chaque machine est accompagnée d'un certificat authentique en vertu duquel la compagnie s'engage à la tenir en bon état, sans frais, pendant cinq ans. Les conditions de paiement sont très avantageuses aux acheteurs. Les machines sont livrées, sans frais de transport, à tous les dépôts de chemins de fer des Etats-Unis où nous avons des agents.
DEMANDEZ LES CATALOGUES ILLUSTRÉS.
ON A BESOIN D'AGENTS.
Pour de plus amples détails s'adresser à
WILSON SEWING MACHINE CO.,
No 189 rue du Canal, Nlle-Orléans,
LOUISIANE.
7mars—Ma S. D.

Avis aux Contribuables.

Département des finances.
HÔTEL DE VILLE, Nlle-Orléans, 29 juin 1877.

L'attention des PETITS ET DES GRANDS CONTRIBUABLES est appelée sur la loi No 96, section soixante-dix-neuf, session extraordinaire de 1877—section qui est comme suit:

Sec. 79.—Il est de plus décrété, &c. Que les percepteurs de taxes d'Etat, au nom des autorités de l'Etat, des autorités de paroisses et des autorités municipales des divers gouvernements de villes de l'Etat sont, par la présente, autorisés à recevoir, de personnes quelconques autres que les parties aux noms desquelles les propriétés ont été assessées, des paiements de taxes quelconques exigibles par l'Etat, les corporations de paroisses ou les corporations municipales, à l'expiration de soixante jours après que les dites taxes seront devenues exigibles; à subroger les personnes qui auront acquitté les dites taxes à tous les droits, privilèges et hypothèques de l'Etat, des corporations de paroisses et des corporations municipales—droits, privilèges et hypothèques qui reposent sur les dites taxes et l'inscription de celles-ci dans les bureaux exigés par la loi—sans préjudice à des privilèges ou hypothèques quelconques de l'Etat, des corporations de paroisses ou des corporations municipales sur d'autres taxes qui pourront être dûes à l'avenir—pourvu que la dite subrogation n'ait lieu que du consentement des propriétaires ou des parties aux noms desquels les propriétés ont été assessées.

J. C. DENIS, Administrateur des finances.
3juil—1sPP

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 13 JUILLET—CLASSE NO 1 4

Tirage de 4 heures P. M.

1er.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.	11me.	12me.	13me.	14me.	15me.
57	67	30	6	7	9	46	14	69	25	59	—	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature, Ce 13 juillet 1877—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PILIE,
Commissaires.
Méfiez-vous des fausses Loteries.

ROSADALIS--ROSADALIS
Ce célèbre agent pour purifier le sang mérite toujours de fixer l'attention de tous ceux qui souffrent. Il s'en est vendu des milliers de bouteilles. Personne ne s'est plaint.
A vendre par
E. J. HART & CO.,
73, 75, 77, 79 Tchoupitoulas,
29 juin—6m Nlle-Orléans.

J. F. COLBUS,
STOCK AND NOTE BROKER,
No 46 Carondelet St., back office,
Se charge de payer les taxes de ville et d'Etat aux forts taux d'escompte.
37 juin—1m

Perches pour cercles de barils et de boucauts.
50 PERCHES vertes de choix, pour cercles de boucauts et de barils, en débarquement d'un chaland au pied de la rue Thalia. Elles sont pleinement garanties. A vendre par
J. C. MURPHY & CO., 36 rue Poydras.
8juil—1sPP

$2,00 $2,00 $2,00
COW PEAS. COW PEAS.
Planteurs et Facteurs, attention!
NOUS écoulons le reste de notre stock—le seul qu'il y ait actuellement sur le marché—à $2,00 le boisseau du mélangé et du Whippoorwill.
A. A. GREENWOOD & CO.
20 juin— Au No 47 de la rue des Magasins.

A louer
La maison à étage située rue St-Claude, No 263, entre St-Philippe et Ursulines, ayant cave, waterworks, jardin, appareils à gaz, etc. Conditions avantageuses. S'adresser sur les lieux.
10juil—1?

Machines.
UNE chaudière à vapeur, extra, à cinq tuyaux longue de 20 pieds et d'un diamètre de 6 pieds, tuyaux de 15 pouces, avec soupape, barres et toutes les connexions au complet, faisant de la vapeur avec plus d'économie et de sûreté que deux chaudières ordinaires à tuyaux doubles;
4 machines centrifuges, perfectionnées, d'Aspinwall, en parfait état;
Une machine oscillante à double cylindre, cylindres de 8 pouces et d'une course de 15 pouces:
Une pompe à vapeur à action directe, cylindre à vapeur, de 16 pouces et cylindre à eau, de 9 pouces, course de 10 pouces, suction de 6 pouces et de charge de 5 pouces;
Un vacuum par Rillieux, de 4 boucauts, long de 12 pieds, sur 3 pieds 3 pouces de diamètre, avec pompes, &c.
5 chaudières à sucre, de différentes grandeurs.
A vendre par
A. THOMSON & CO.
Au coin des rues Tchoupitoulas et Gravier.
24juin—2m

AVIS
Aux grocers et autres.
L'INJONCTION lancée contre moi par l'honorable Cour de District, et qui me défendait de vendre de l'HUILE SEPTOLINE, a été écartée. Je vendrai donc, à dater d'aujourd'hui, de l'HUILE SEPTOLINE, en gros, au commerce, à raison de QUINZE CENTS LE GALLON.
J. H. SCOTT.
10juil—7t Au No 72 de la rue Commune.

DIVERS.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL. 1876.

Le Conseil d'Administration dont le mandat expire ce jour, a l'honneur de soumettre à MM. les Sociétaires, le résumé de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler (26 novembre 1876.)

COMITE DE FINANCES.
Rapport du Trésorier.

La balance en caisse au 25 novembre 1875 était de	787 97
Reçu depuis cette époque pour quotités et admissions	[illegible]
Produit net du Pique-Nique	[illegible] 47
Loyer	[illegible]
Succession, Don, Provisions	[illegible]
Total général des recettes	[illegible]

Dépenses à déduire pendant la même période.

Assurance de l'Asile et de son contenu	[illegible]
Water-Works	24 00
Gardien de l'Asile	280 00
Médecins	1240 00
Pharmaciens	1568 [illegible]
Collecteur	826 87
Secrétaire	240 00
Annonces, journaux et frais de bureau	162 [illegible]
450 Bons de secours	[illegible]
Lingerie, ustensiles et diverses fournitures	127 10
Provisions	52 50
Réparations à l'Asile	271 [illegible]
Gaz, charbon, bois	200 [illegible]
Inhumations	249 [illegible]
Remboursement de succession	[illegible]
Funérailles	563 [illegible]
Pension mensuelle	[illegible]
Réparations au tombeau	[illegible]
Réparations de maison	[illegible]
Drapeaux et instruments de chirurgie	[illegible]
Balance en Caisse	[illegible]

Caisse de Bienfaisance.

La Balance du 25 novembre 1875 était de	$1044 00	
Reçu depuis cette époque: Quotités	12 00	
Produit net du Bal	[illegible]	$1172 47
Dépenses à déduire		[illegible]
Balance en Caisse		[illegible]

Rapport du Comité d'Admission.

Le 25 novembre 1875, la Société se composait de	1045 membres	
Admis depuis cette époque	146	1191 membres
Sur lesquels il faut déduire:		
Démissionnaires	13	
Décédés à l'Asile	9	
Décédés à domicile	14	
Rayés aux Assemblées Générales		162
Effectif actuel		[illegible] membres

classés ainsi qu'il suit:

Exempts de quotités	[illegible]
Pensionnaires à l'Asile	5
Membres Honoraires	[illegible]
Suspendus	[illegible]
Veuves de Sociétaires	65
Fils de Sociétaires	34
Membres actifs	[illegible]
Total égal	[illegible]

Rapport du comité de secours.

Ce Comité a délivré à nos veuves et sociétaires dans le besoin, à titre de bienfaisance, sans compter les soins médicaux, 450 bons de secours représentant un montant de [illegible] [illegible]

[illegible]

Service médical.

[illegible]

Le Dr H. D'Aquin, ayant charge de la partie inférieure de la Ville, a donné [illegible] visites.

En récapitulant le service médical [illegible]

Formant un total de [illegible] qui ont reçu les soins médicaux aux frais de la Société.

Le service administratif pour l'année 1877 se compose ainsi qu'il suit, d'après le procès-verbal d'élection du 26 novembre dernier.

MM. J. SCHWEITZER *, Président, rue [illegible] 186.
E. D. LEVY, Vice-Président, rue [illegible] 81, 83, chez Mr L. Godchaux.
F. BOUVIER *, Trésorier, rue [illegible]
C. Gonzy *, rue des Français, [illegible] Formant le comité
J. [illegible], rue Vieille Levée, [illegible] des Finances.
S. Chanfrau *, rue [illegible] Formant le comité
G. [illegible], rue Decatur [illegible] d'admission.
J. Leblanc *, rue Vieille-Levée [illegible]
G. Villeneuve, *, coin Orléans et [illegible] Formant Villeré,
J. Manaud, coin Poydras et Remparts, le comité
A. Malibran *, rue Poydras [illegible], de Secours.
J. P. [illegible] *, rue White [illegible],

Le conseil, en terminant ce rapport, informe les sociétaires des nominations qu'il a faites pour cette année.

Secrétaire—*L. Simon, rue Du Maine [illegible] encoignure Chartres et Conti, chez Mr [illegible],
Collecteur—*P. P. Chabert, rue de Chartres 154.
Gardien de l'Asile—*J. P. Dubarry.
Docteur de l'Asile—Dr J. Touatre, rue du Maine 142.
Docteur de la partie supérieure de la ville—Dr Fernand de Roaldes, résidence [illegible] rue Dauphine. Offices coin Union et Baronne, chez Mr St-Cyr Fourcade et J. B. Lavigne, pharmaciens.
Docteur pour la partie inférieure de la ville—*Dr H. d'Aquin; résidence rue Remparts [illegible]

PHARMACIENS.

1er Dist—J. A. Florat, Nouveau Bassin [illegible]
J. B. Lavigne, coin Poydras et Basin
2nd Dist—St-Cyr Fourcade, coin [illegible] et Remparts,
F. Clavel, coin St-Pierre et Dauphine.
Léon Aaland, 30 Dauphine.
J. Llado, rue de Chartres [illegible].
M. Majeau, coin Bourbon et du Maine.
O. Robin, coin Villeré et Ste Anne,
P. Barthe, coin Dauphine et Ursulines,
P. Marchand, coin St-Philippe et Marais,
A. Schreiner, rue Vieille-Levée [illegible].
3me Dist—B. Lapiace, coin Champs-Elysées et Victoire,
P. A. Levesque, aux Casernes.

Par ordre du Président,
J. SCHWEITZER.
L. SIMON, Secrétaire.
* Ré-élu.
Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1876.

Société d'Assistance Mutuelle de St. Maurice.

(Casernes et Versailles.)

RAPPORT ANNUEL POUR L'AN 1876.

(Approuvé par l'Assemblée du 2 décembre 1876.)

RECETTES:

Balance en caisse le 1er janvier 1876	$ [illegible]	
Admissions, quotités pendant 1876	[illegible]	
Produit net de 2 pique-niques	[illegible]	
Reçu pour 26 cocardes	[illegible]	
Total des recettes		[illegible]

DEPENSES:

Médecins	[illegible]	
Médicaments	[illegible]	
Funérailles	[illegible]	
Loyer et frais d'Asile	[illegible]	
Collecteur	[illegible]	
2 fours	[illegible]	
Annonces et impressions	[illegible]	
Lingerie et autres fournitures	[illegible]	
Divers	65,90	
Total des dépenses	1907,07	1907,07
Balance en caisse le 1er janvier 1877		$ [illegible]
Valeurs d'Asile, fours, bannières, &c.		[illegible]
Arrérages en quotités pour décembre et autres mois		360,[illegible]

RAPPORT DU SECRETAIRE

Membres actifs le 1er janvier 1876	122	
Membres honoraires actifs 1876		2—124
Membres actifs admis en 1876		10?
Membres honoraires actifs admis en 1876		[illegible]
Total des membres		227
Membres démissionnaires	7	
" rayés	5	
" décédés	[illegible]	
Total	15	15
Membres le 1er janvier 1877		212
Membres honoraires		6
Total de tous les membres		218

Par ordre de l'Assemblée

Officiers pour l'an 1877.

Président—THEODORE FOREST;
Vice-Président—FRANÇOIS FINANCE;
Secrétaire—FRANÇOIS PUYAC;
Trésorier—HENRY DE VILLENEUVE;
Médecins—De la rue Louisa en ville—Dr. Escoubas—De la rue Louisa à Versailles—Dr Geo. Renshaw.
Pharmaciens—Henry Ménage, Bayou et Johnson; A. Thieneman, Dicuet et Dauphine; J. Van Gohren, Louisa et Dauphine et 162 Champs-Elysées; Emile Rosenfeld, Mazant et Dauphine; Nadé Audran, Tricou et Levée.
Collecteur—Victor Provensal.

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du No 44 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qu'il a reçu depuis dix ou douze ans. Il se chargera à l'avenir [illegible]
[illegible]